

Saint-Priest,  
Le 7 mai 2018

Madame, Monsieur,

*Le mariage est un moment particulièrement important dans la vie de nombreux couples. C'est un temps fort, à la fois symbolique et festif qui se doit d'être mémorable et réussi.*

Aussi, la Mairie de Saint-Priest s'efforce-t-elle d'organiser au mieux la réception des mariés, de leurs familles et de leurs proches. Elle prend pour cela des dispositions particulières telles que la présence renforcée d'agents municipaux (Police municipale, agent d'accueil...).

Pour autant, **elle a besoin aussi du concours de chacun pour assurer un déroulement agréable et harmonieux de la cérémonie.**

Vous allez faire célébrer votre union au sein de la Mairie de Saint-Priest et nous souhaitons donc vous inviter à respecter quelques règles simples qui sont explicitées dans la Charte jointe à cet envoi :

#### L'heure de la cérémonie

Les célébrations de mariages sont programmées toutes les trente minutes, elles ont lieu en semaine de 10h à 11h30, et le vendredi à 16h30 ou 17h. Le samedi, les célébrations se déroulent de 10h à 11h30 et à la suite de 14h jusqu'à 16h30.

Afin de ne pas perturber le déroulement des célébrations, nous vous demandons de **respecter scrupuleusement votre horaire de passage.**

#### Musique

La salle des mariages est sonorisée. Vous pouvez donc choisir les morceaux de musique qui ponctueront la célébration. Pour cela, il vous faut amener un CD, une clef USB, ou MP3 ou un Smartphone (à condition qu'il soit équipé d'une entrée auxiliaire de type jack 3.5 stéréo mâle).

**Attention !** Pour les cérémonies se déroulant en semaine, aux heures d'ouvertures de la Mairie, la musique et les cris ne sont pas autorisés dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, afin que les conditions de travail des services soient respectées.

### Stationnement des véhicules

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons **qu'il est formellement interdit de stationner sur le parvis de la Mairie (côté place Charles Ottina) et le long du boulevard Edouard Herriot**. Des possibilités de stationnement existent notamment côté nord de l'Hôtel de ville mais aussi rue Récamier.

### Circulation des cortèges

Pour permettre une circulation fluide des mariés et des invités, nous vous demandons de bien vouloir **entrer par l'arrière de la mairie (côté rue Joan Miró) et sortir par l'entrée principale** de l'hôtel de Ville (Place Charles Ottina).

Le respect de ces règles simples doit permettre, vous l'aurez compris, à chacun de profiter pleinement de ce moment de fête.

Nous vous remercions par avance de votre coopération, et nous vous souhaitons une merveilleuse journée et beaucoup de bonheur.

Doriane CORSALE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Doriane', written over a diagonal line.

Adjointe au Maire  
*Déléguée à la Vie Civile*